

Délibération 2024-033

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Date de la convocation : jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), GALLUET Bruno (pouvoir à BRIENS Eric), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LACOLLEY Daniel).

Excusés : TRAVERT Dominique, BEHELLE Anthony

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : VOIRIE 2024 – CHOIX DU PROGRAMME ET LANCEMENT CONSULTATION

Monsieur Daniel Lacolley, Maire-Adjoint délégué aux travaux, présente au Conseil Municipal les travaux de voirie proposé par la Commission Travaux-Sécurité du 28 mars dernier, au titre du programme 2024 :

- Rue de la Cresperie pour moitié, la seconde partie pouvant faire l'objet d'une tranche optionnelle
- Rue Pierre Lemarinel
- Rue des Lices
- Allée des Rosiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le programme de voirie ci-dessus pour l'année 2024, sur la base d'une tranche ferme (rue de la Cresperie 1^{ère} partie, rue Pierre Lemarinel, rue des Lices et allée des Rosiers) et d'une tranche optionnelle (rue de la Cresperie 2^e partie)
- autorise le Maire à procéder à la mise en concurrence des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée,
- retient l'Agence Technique Départementale des Marais, basée à La Haye, en qualité de maître d'œuvre, au taux de rémunération de 6 % du montant des travaux estimés HT, pour une prestation incluant l'étude, l'assistance aux contrats de travaux, et la direction de l'exécution des travaux,
-

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (20% des dépenses HT) et de l'Agglomération du Cotentin dans le cadre du fonds de concours communautaire (40% du reste à charge HT),
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS